

Nombre d'actions mises à la disposition du public : 9 000 000 actions offertes qui seront cédées par la société Princesse Holding, actionnaire détenant 99,99% du capital de la société ENNAKL. Les 9 000 000 actions offertes représentent 30% du capital social de la société ;

Valeur nominale : 1 dinar ;

Prix d'émission des actions nouvelles : 10,700 dinars tous frais, commissions, courtages et taxes compris ;

Montant de l'opération : 134 900 000 dinars ;

Période de souscription : du 23 juin au 2 juillet 2010 inclus avec possibilité de clôture anticipée :

- Avec préavis pour l'Offre à Prix Ferme ;
- Sans préavis pour le placement garanti.

Jouissance des actions : Les actions à céder portent jouissance à partir du 1^{er} janvier 2010 ;

Offre proposée : 9 000 000 actions réparties comme suit :

1. **Une Offre à Prix Ferme** de 4 600 000 actions représentant 51,1% du total des actions offertes au public réparties comme suit :

Catégories	Part d'allocation	Nombre d'actions allouées	Montant (en dinars)
Catégorie A : Personnes physiques et étrangères désirant acquérir au minimum 50 actions et au maximum 999 actions	31,1%	1 432 787	15 330 821
Catégorie B : Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères autres que les investisseurs institutionnels désirant acquérir au minimum 1 000 actions et au maximum 14 999 actions	32,8%	1 508 197	16 137 708
Catégorie C : Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères autres que les investisseurs institutionnels désirant acquérir au minimum 15 000 actions et au maximum 150 000 actions	19,7%	904 918	9 682 623
Catégorie D : SICAV et FCP tunisiens désirant acquérir au minimum sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 150 000 actions	16,4%	754 098	8 068 848
Total	100,00%	4 600 000	49 220 000

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 50 actions ni supérieur à 0,5% du capital social, soit 150 000 actions.

Pour la catégorie D, les ordres d'achat ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de souscription.

Mode de satisfaction : Il se fera de la manière suivante :

Pour les catégories B, C et D : Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport Quantité Offerte / Quantité demandée et retenue ;

Pour la catégorie A : Les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie.

2. **Un placement Garanti** de 4 400 000 actions représentant 48,9% du total des actions offertes au public réparties comme suit :

Catégories	Part d'allocation	Nombre d'actions allouées	Montant (en dinars)
Investisseurs institutionnels étrangers désirant acquérir au maximum 1 500 000 actions	68,2%	3 000 000	32 100 000
Investisseurs institutionnels tunisiens autres que les SICAV et FCP tunisiens désirant acquérir au maximum 1 500 000 actions	31,8%	1 400 000	14 980 000
Total	100,00%	4 400 000	47 080 000

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital de la société, soit 1 500 000 actions.

Pour les investisseurs institutionnels étrangers, le syndicat de placement est composé des intermédiaires en bourse : Attijari Intermédiation, Tunisie Valeurs, Mac SA et FINACorp.

Pour les investisseurs institutionnels tunisiens, seul l'intermédiaire en bourse « Attijari Intermédiation » est habilité à collecter les ordres d'achat.

Cotation des titres ENNAKL sur la bourse de CASABLANCA :

En plus des actions offertes sur la place de Tunis, 3 000 000 actions offertes seront cédées encore par la société Princesse Holding et placées sur la place de Casablanca, et ce au moyen d'une Offre à Prix Ferme.

Le prix de l'OPF correspond à l'équivalent en dirhams marocains de 10,700 dinars.